

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine PICARD, Maire.

Date de la convocation : 17/05/2023

Membres présents : **BERNIGAUD Henri, BOUILLOUX Louis, CHAPUIS Audrey, DAMIANS Michel, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PELUS Yohann, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny**

Membres excusés : **COMTET Isabelle, PACOUD Claudine, SERGENT Cyril**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 11

Secrétaire de séance : Fanny VAIL

Adoption du compte rendu du 20/04/2023 : à l'unanimité

Délibération 2023-05-25 18 (7.10) : Conseiller numérique – convention de prestation de services avec la commune de Polliat

En 2021, la commune de Polliat s'est portée candidate pour accueillir un conseiller numérique, dispositif mis en place par l'Etat dans le cadre de l'inclusion numérique.

Le principe est de déployer son action sur le périmètre d'intervention défini : 10 communes autour de Polliat, pour un total de 14 274 habitants.

Le rôle du conseiller numérique est d'intervenir sur les communes qui le souhaitent, pour notamment apprendre à naviguer sur internet, utiliser son téléphone, apprendre les bases du traitement de texte, traiter ses mails...

L'association Evasion et Traditions a été associée et cette action intéresse ses membres. Pour autant, les jours de permanence du conseiller numérique en mairie seront ouverts à tout le monde, habitant ou non de la commune.

Le coût forfaitaire est de 400 € pour la commune pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 octobre 2023.

Pour acter cette intervention, il est nécessaire de signer une convention de prestation de services avec la commune de Polliat pour le déploiement du conseiller numérique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE les termes de la convention de prestation de services relative au déploiement du conseiller numérique de Polliat sur la commune de St Didier d'Aussiat.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout le document se rapportant à ce dossier.

Précisions apportées : par C. Picard : 2 séances ont déjà eu lieu le mercredi matin avec 5 et 8 personnes. Les retours sont très positifs. Le conseiller s'adapte aux besoins et aborde les thèmes tels que l'utilisation de l'appareil photos de son téléphone, les différentes fonctionnalités, se géolocaliser avec un gps, transférer ses photos sur un ordinateur...

F. Vail demande si la date de fin de la convention peut être reportée du fait d'un début d'exécution tardif.

D. Perrot répond que non. La prestation de 400 € vaut pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 octobre 2023, ce qui reste peu onéreux pour ce type de formation et au service rendu aux habitants. Une réunion avec la commune de Polliat et les autres communes utilisatrices aura lieu fin 2023 pour convenir de la suite, sachant que l'aide de l'Etat devrait s'arrêter et que le reste à charge pour les communes sera peut-être plus important.

Délibération 2023-05-25 19 (7.10) : Convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène, de petits matériels de nettoyage et de couches pour enfants

En préambule, il est rappelé que, dans un souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, a été mis en place, depuis 2019, par la Commune de Bourg-en-Bresse avec les collectivités intéressées, un groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène, de petits matériels de nettoyage et de couches pour enfants.

Ainsi, dans le même souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, il est proposé de renouveler le groupement de commandes afin de pourvoir au besoin de fournitures susmentionnées. Par ailleurs, afin de rationaliser le fonctionnement, la convention constitutive de groupement de commande aura désormais une durée illimitée.

Ainsi, il est proposé de conclure une convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène, de petits matériels de nettoyage et de couches pour enfants dont les membres sont précisés comme suit :

- Commune de Bourg-en-Bresse,
- Communauté d'Agglomération « Grand Bourg Agglomération »
- Commune de Béréziat,
- Commune de Bresse Vallons,
- Commune de Confrançon,
- Commune de Curtafond,
- Commune de Jayat,
- Commune de Malafretaz,
- Commune de Marsonnas,
- Commune de Montrevel-en-Bresse,
- Commune de Saint-Didier-d'Aussiat,
- Commune de Saint-Martin-le-Châtel,
- SIVOS de Confrançon-Curtafond.

La convention, ci-annexée, constitutive dudit groupement définit le fonctionnement du groupement et prévoit notamment la désignation de la Commune de Bourg-en-Bresse comme coordonnatrice du groupement. A ce titre, cette dernière sera notamment chargée de procéder, dans les règles du droit de la Commande Publique, à la passation des accords-cadres (élaboration du dossier de consultation, gestion de la procédure de mise en concurrence, signature et notification des accords-cadres). Chaque membre du groupement de commandes aura en charge notamment d'émettre les bons de commande et d'effectuer les paiements correspondants à ses besoins

A titre prévisionnel, les achats feront l'objet d'accords-cadres à bons de commande avec un allotissement technique et seront sous la forme de contrats reconductibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

AUTORISE d'une part, l'adhésion de la Commune de Saint-Didier-d'Aussiat au groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène, de petits matériels de nettoyage et de couches pour enfants, **et d'autre part**, la désignation de la Commune de Bourg-en-Bresse en tant que coordinatrice dudit groupement de commandes ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes entre les membres susvisés ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention susvisée, et tous documents afférents.

 Précisions apportées : par C. Picard : La commune fonctionne déjà avec le groupement de commandes actuel pour les produits d'entretien. Les tarifs sont intéressants et le système de commande et livraison fonctionne très bien. Le renouvellement de cette convention est donc intéressant.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

C. Picard liste les **demandes d'urbanisme et de voirie** qui ont été déposées depuis le dernier conseil.

Commission Urbanisme – Cadre de vie

Aménagement de l'aire de loisirs et de sports : le multisports est installé et il reste le traçage des couloirs de course à faire. Les logos de l'ANS et du Département seront apposés sur l'équipement pour rappeler leur soutien financier à la commune.

Les abords extérieurs seront faits par Bresse Paysage mais sans doute pas avant le mois de septembre, qui marquera le début du chantier de la seconde tranche avec la pose des jeux pour enfants et agrès fitness.

Les équipements du multisports ont été testés par un organisme de contrôle agréé et devront l'être tous les 2 ans.

Il est rappelé qu'il n'y aura pas d'éclairage public.

Les 1ers retours sont positifs et le multisports déjà bien utilisé.

Eclairage public : un RDV est prévu le 31/05 avec la société ACERE pour la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du passage en Led de l'éclairage public et l'ajout des 2 points lumineux chemin des Piolys. A vérifier que l'éclairage du parking de la salle polyvalente est bien pris en compte.

Il faudra également décider du choix entre baisse d'intensité de l'éclairage et extinction, sachant que l'économie d'énergie est faible entre les 2 solutions.

Antenne Orange : ATC France a de nouveau relancé pour faire un avenant au bail en cours. Il lui a de nouveau été répondu que la commune ne donnerait pas suite et que le bail avec Orange, cédé à ATC était toujours en vigueur.

Contrôle de conformité des travaux d'urbanisme : les contrôles de conformité se poursuivent et se passent bien. Une prochaine programmation devra être faite avant début juillet. Un courrier va être envoyé à toutes les personnes qui ont déposé un permis de construire en 2022 et qui n'ont pas déposé en mairie leur déclaration d'ouverture de chantier et / ou leur déclaration d'achèvement de travaux.

Pour faciliter les contrôles et la mesure, la commune s'est équipée d'un mètre laser et d'un odomètre.

Défense incendie : l'implantation pour la nouvelle réserve d'eau aux Vernes a été faite et le devis du géomètre reçu. Pour rappel, il s'agit d'acheter une parcelle de 350 m² à détacher d'un ténement de 1200m².

Les propriétaires ont d'ores et déjà accepté le prix d'achat proposé, soit 1200€.

La réception de la réserve d'eau à la Reveyriat est toujours en attente d'un retour du SDIS pour sa réception et conformité.

Sapeurs-pompiers volontaires : concernant l'intervention des pompiers de St Didier sur la commune de St Sulpice, cette dernière a transmis un projet de convention. Il sera nécessaire de la compléter et de prévoir de nouveaux échanges avec la mairie de St Sulpice et le chef de corps. L'entrée en vigueur de cette convention est fixée au 01/01/2024.

Taille des haies et des bosquets : la DDT rappelle la période pendant laquelle il est fortement déconseillé aux particuliers de tailler les haies et les bosquets : entre le 1^{er} septembre et le mois de février.

Pour les exploitants agricoles, la taille est interdite entre le 16 mars et le 15 août.

Ce rappel vise à protéger la nidification des oiseaux et insectes protégés.

Toutes les haies sont concernées, y compris celles sur les terrains privés, entre voisins.

La commune veillera à respecter ces dates.

Révision du PLU : une réunion a eu lieu le 23/05 avec Mosaïque Environnement. Un 1^{er} travail a été fait sur le futur zonage des parcelles mais rien n'est encore finalisé et il faudra prendre le temps d'étudier la carte.

Une réunion publique est prévue le 1^{er} juin à 20h pour présenter le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) à la population. Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres et sur les différents supports de communication.

Un RDV va être pris avec Bourg Habitat et l'aménageur Corbioli pour de nouveau évoquer la suite donnée sur leurs parcelles de terrain vers le cimetière. Ils seront informés de la forte probabilité que leurs parcelles soient en zone humide.

Une réunion sera également prévue avec l'Agence d'Ingénierie et Mosaïque Environnement pour faire un point sur l'avancement de la révision, sachant que B. Jolivet de l'Agence quittera ses fonctions courant de l'été.

Commission Bâtiments - Voirie

Abribus pour chemin piétons : il a été reçu et sera installé pendant l'été pour être opérationnel à la rentrée des classes. L'agent technique avec l'aide des élus s'en chargera. Il faudra prévoir un socle béton.

Aire de loisirs et de sports : la charge de travail de l'agent technique étant très importante, Y. Pelus s'est chargé de faucher le terrain. Les élus le remercient.

Aménagement de jeux enfants derrière la mairie : les bouleaux morts seront coupés pendant l'été avant l'installation des jeux en septembre.

Programme voirie : Un RDV est fixé avec la Socafil et le référent GBA pour finir de chiffer le programme voirie 2023.

Cimetière : les conseillers sont invités à aller se rendre compte du résultat de l'ensemencement au cimetière.

Remorque : la remorque utilisée par l'agent technique n'est plus adaptée et plus aux normes pour aller sur route. Il est proposé d'en acheter une nouvelle qui lui permettra de transporter les 2 tondeuses. Ridelles et rampes à prévoir. Les devis sont en cours pour un budget de 1500€ à 2000€ (selon prix des rampes).

Cuisine de la salle polyvalente : des faïences derrière la sauteuse se sont décollées du mur. Une plaque inox a été commandée (540 € HT sans la pose). Les élus de ST Sulpice seront informés de ces travaux à réaliser en urgence. Des travaux de rénovation de la cuisine, notamment des peintures, seront à prévoir.

Isolation de l'atelier du Gottex : Alec doit rendre son étude d'ici la fin du mois de mai. Plusieurs entreprises ont d'ores et déjà été convoquées début juin pour qu'elles puissent remettre un devis avant le conseil municipal fixé au 13/06. Celui-ci permettra de délibérer sur la demande de subvention au Département à déposer le 15/06 au plus tard.

Trottoirs de la rue St Michel : les habitants ont fait remonter le manque d'entretien et la pousse des mauvaises herbes. L'agent technique sera informé mais avec l'arrêt des traitements phytosanitaires, ces situations vont se multiplier.

Massifs de fleurs le long de la RD 26 : les massifs au sol sont trop au bord de la route et posent plusieurs problèmes : un problème de sécurité pour les bénévoles du fleurissement qui travaillent trop près des voitures, les fleurs développées retombent sur les bordures, les massifs sont abimés par les voitures voire détériorés tout comme le système d'arrosage automatique.

Les membres du fleurissement alertent les membres du conseil et demandent quelles solutions envisager sachant que 4 massifs sont concernés.

Les conseillers confirment que ces massifs ne sont plus adaptés, rendent le travail pénible et dangereux pour les bénévoles. Il peut être envisagé de combler les massifs, de les remplir de pierres cassées décoratives et d'installer des pots à l'intérieur, voire des sujets décoratifs.

Ces idées sont à murir pour une mise en place à la saison prochaine.

Commission Communication – Scolaire - Associations

Repas communal : une rencontre est prévue avec le traiteur Event Factory, le 12/06.

Forum des associations : l'organisation se poursuit et le devis pour la moquette est en cours.

Sortie des conseillers municipaux : date à retenir le 16/09.

Convention Ecole avec la commune de St Sulpice : pour rappel, une convention existe et a été signée entre les 2 communes pour se répartir le coût des frais liés à l'école et à la cantine. La commune de St Sulpice a demandé la signature d'un avenant pour modifier les modalités de paiement des charges d'investissement (travaux, acquisition de matériel...). St Didier a accepté le nouveau principe qui permet à St Sulpice de payer sur sa section d'investissement à N+1 (et non plus en versant une participation de fonctionnement lissée sur plusieurs années).

Cependant, St Sulpice a délibéré en conseil municipal du 29/03/2023, en précisant que les élus étaient d'accord pour participer au remplacement de la chaudière, à l'installation des stores et à l'achat de 8 chaises hautes pour la cantine, mais refusaient de participer au remplacement de la sauteuse et de l'autolaveuse.

Cette décision a été réaffirmée par St Sulpice lors d'une réunion le 26/04.

Les élus de St Didier ont fait part de leur incompréhension puisque la sauteuse est utilisée très majoritairement par la cuisinière et l'autolaveuse tous les jours par l'agent d'entretien de la cantine. Il a également été rappelé que toutes les dépenses sont proratisées et St Sulpice ne paie que la cote part dédiée à l'école ou à la cantine.

Pour la sauteuse et l'autolaveuse : 57% du coût reste à la charge de la commune de St Didier par rapport à la location de la salle aux particuliers et 43% sont affectés à la cantine. Ces 43% sont ensuite de nouveau réparti en tenant compte du nombre de repas annuel servi aux enfants de St Didier et à ceux de St Sulpice.

La commune de St Sulpice devait réaborder ce sujet suite à la réunion du 26/04. Sans retour, les élus ont été relancés et ont réaffirmé leur refus avec la possibilité de l'évoquer de nouveau en conseil.

Les élus de St Didier ne sont pas d'accord sur le fait que la commune de St Sulpice refuse de participer au financement de certaines dépenses. Ce n'est pas le principe qui est indiqué dans la convention.

Administration générale

Plan d'Équipement Territorial 2 (PET 2) : pour rappel, le PET 1 avait permis de financer des projets qui devaient être intercommunaux. Cela a été le cas pour le stade de foot Curtafond/Confrançon/St Martin/St Didier/St Sulpice, dont les travaux ne sont pas achevés.

Le PET 2 permet aux communes de présenter un projet qui vise un des axes suivants : la mobilité, la réhabilitation thermique, les équipements de proximité et les aménagements de centre Bourg.

Après discussion, il est proposé de demander un soutien financier pour l'isolation du gymnase.

Chantiers jeunes de Grand Bourg Agglo : Ils sont proposés aux jeunes de 16 et 17 ans habitant le territoire de GBA. Les jeunes participeront à un chantier d'1 semaine (création de jardins partagés vers le centre de loisirs Montrevel ou travaux dans le bâtiment de la Carronnière à St Trivier). En contrepartie, ils percevront 40 € par jour pour financer un projet tel que le BAFA, la conduite accompagnée ou une licence sportive.

Les jeunes de St Didier ont reçu un courrier de la part de la mairie pour les informer.

Visite de la nouvelle gendarmerie de Jayat : H. Bernigaud fait un retour sur l'inauguration qui a eu lieu en présence de la nouvelle Préfète. Il explique qu'il a fallu 10 ans pour que ce projet aboutisse. La gendarmerie comprend également 12 logements neufs du T2 au T5.

14 gendarmes sont en permanence sur Jayat mais le groupement des brigades de Montrevel, St Trivier et Coligny compte un total de 33 gendarmes.

Les travaux s'élèvent à 3,8 M financés principalement par Grand Bourg Agglo, 300 000 € par l'Etat et 400 000 € par le ministère de l'intérieur.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Catherine PICARD**